



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE-DORCHESTER**

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 299-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 mars 2026, le Conseil municipal de Saint-Nazaire-de-Dorchester a déposé le projet de règlement #299-2026 intitulé : « Projet de règlement numéro 299-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux. »
2. Le règlement sera déposé pour adoption à la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 7 avril 2026, à la Salle du Conseil, situé au 57 rue Principale à Saint-Nazaire-de-Dorchester.
3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau municipal de Saint-Nazaire-de-Dorchester, sis au 61-A rue Principale, Saint-Nazaire-de-Dorchester.

Résumé du projet de règlement :

En vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, toute municipalité doit, avant le 1er mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

Le projet de règlement et plus particulièrement les règles énoncées dans celui-ci guident la conduite de tout membre du conseil.

Les principales valeurs énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

1. L'intégrité ;

2. La prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
3. Le respect et la civilité envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens ;
4. Loyauté envers la municipalité ;
5. La recherche de l'équité ;
6. L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil.

DONNÉ à Saint-Nazaire-de-Dorchester, ce 25^e jour du mois de mars 2026.



Carl Brochu
Directeur général/greffier-trésorier